



Avenant au bail pour un changement de colocataire

Par **samm_old**, le 12/09/2007 à 16:44

Bonjour,

POuvez vous m aider a resoudre un souci qui m oppose a mon syndic de gestion de location SVP ?

Je suis en attente, depuis le 1er avril dernier que le nom de mon nouveau colocataire soit inscrit sur le bail de location de l appartement que je loue grace a la mise en place d un avenant.

CEtte solution m a ete proposee par le syndic lui meme. Cependant, bien qu il soit en possession de tous les documents necessaires, rien n a encore ete fait. Mon nouveau colocataire ne peut donc pas toucher ses allocations logements. Cet avenant que le syndic veut mettre en place est un service payant, de l ordre de 250 euros la premiere fois, et 1500 euros au deuxieme changement de colocation (ce qui correspond a la mise en place d'un nouveau bail).

Est ce que l avenant peut etrte anti date et permettre ainsi a mon colocataire de toucher a posteriori ses indemnites ?

Je suis perdu, y aurait il une bonne ame pour m aider SVP ?